Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/90854

27.10.2025

Rectificatif à la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 328 du 21 décembre 2018)

Page 137, à l'article 31, paragraphe 5, deuxième alinéa:

au lieu de: «La Commission est habilitée à adopter des actes délégués conformément à l'article 35 pour modifier, s'il y a lieu, les annexes V et VI en ajoutant des valeurs par défaut ou en les révisant, ou en modifiant la méthodologie.»,

lire: «La Commission est habilitée à adopter des actes délégués conformément à l'article 35 pour modifier, s'il y a lieu, les annexes V et VI en ajoutant ces valeurs ou en les révisant, ou en modifiant la méthodologie.».